



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le deux juillet à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, BIANCO Maryline,,
JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, DURAND
Thierry, LEMERLE Georges, , CASANOVA Jean-Paul, VARCIN Alexandre,

Absents excusés: Mme KERBOUA Yasmina, Mme COLSON Edith, Mme DECAYEUX Martine et Mr
KRUCZYNSKI Arnaud, BONO Vicente, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Procurations : Mme ROBERT Carole donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, M.BONO Vicente donne
procuration à Mr CHATARD Gilles, M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne procuration à M.
CASANOVA Jean-Paul, Mme KERBOUA Yasmina donne procuration à Mme LEJEUNE Régine

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des
Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Il annonce des procurations.

Le quorum est atteint.

M. Thierry DURAND est désigné secrétaire de séance ;

Avant d'approuver le compte rendu du conseil du 4 juin ; M le Maire souhaite apporter quelques précisions :

A la fin de la phrase « Il y a 2 problématiques. Nous avons une maison de retraite avec 66 lits, qui va manquer de médecins, car certains sont nés en 1957 et vont arrêter leur activité » il souhaite rajouter « dans les prochaines années. Il faut se projeter sur une période de plus de 20 ans pour assurer l'avenir de la dispensation des soins. ».

A la fin de la phrase « Il y a 8 médecins généralistes qui vont arrêter leur activité d'ici 4 ans », il faut rajouter « sur notre territoire P2A ».

Le compte-rendu du conseil du 4 juin est approuvé à l'unanimité.

Point N°1 Compte-rendu de délégation

1-1 LOCATION

Monsieur le maire a exercé sa délégation pour trois locations :

- un logement T2, 17 place de la république qui a été loué le 15/06/2018 pour un loyer de 248.20 €,
- un logement T4, avenue Arthur Roux qui a été loué le 01/07/2018 pour un loyer de 408.31€
- un logement T3, avenue Gombert qui a été loué le 01/07/2018 pour un loyer de 435.67€.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le maire a renoncé au droit de préemption pour 1 dossier :

Consorts DURAND pour les parcelles AB 401, AB 403 et AB 405, Le Pigeonnier et Clastre, au bénéfice de Mr et Mme SERVE.

Point N°2 : Avis sur l'enquête publique préalable à l'aménagement de la RN

Monsieur le Maire expose :

L'enquête publique préalable à l'aménagement de la RN85 entre Malijai et Digne les Bains s'est achevée. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable (copie jointe à la convocation)

L'article R153-14 du Code de l'Urbanisme prévoit que le conseil municipal doit donner son avis sur le dossier de mise en compatibilité du PLU de notre commune.

En ce qui concerne la commune de Malijai, Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement prévoit :

- création du créneau de dépassement n°1 : ajout d'une 3^{ème} voie sur 650 mètres dans le sens Malijai-Digne sur la RN85, avec réalisation d'un système d'assainissement longitudinal
- rétablissement de la voie d'accès du Prieuré (et parcelles agricoles adjacentes) au giratoire RN85/RD4
- élargissement de 2 ouvrages hydrauliques
- réalisation d'aménagements paysagers (confortement des boisements existants, alignement d'arbres)

Le projet est compatible avec le règlement d'urbanisme des zones traversées. La mise en compatibilité porte donc uniquement sur l'inscription de l'Emplacement réservé au projet.

Monsieur le Maire propose donc de donner un avis favorable.

M. CASANOVA souhaite qu'une étude soit faite pour qu'il y ait une sortie de l'avenue Gombert vers la nationale pour que ce soit moins dangereux. Monsieur le Maire précise que cela a été évoqué par M. Gueugnon

en réunion et que cela a été refusé par la DREAL. M. CASANOVA pense que ce n'est pas insurmontable de traverser la voie ferrée. C'est toujours la SNCF propriétaire même si c'est la région qui est autorité organisatrice. Monsieur le Maire précise qu'on peut toujours demander.

L'avis favorable est voté à l'unanimité

Point n° 3 : RAMIP Complément de subvention

Lors du vote des subventions le 4 juin, une erreur a été commise sur le montant attribué au RAMIP avec qui nous sommes liés par convention. Le montant exact est de 1600€. Monsieur le Maire propose donc de rajouter 70€ au montant voté le 4 juin.

Voté à l'unanimité.

Point n° 4 : SAFER Convention d'intervention foncière

Depuis 2016, nous avons une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) par laquelle elle assure pour la commune une veille foncière, et exerce éventuellement son droit de préemption, si la commune le souhaite.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour un montant annuel de 80€ HT.

Voté à l'unanimité.

Point n° 5 : Retour à la semaine à 4 jours : création et suppression de postes

Suite à la demande conjointe du conseil municipal et des 2 conseils d'école, Monsieur le Directeur académique des Services de l'Education Nationale nous a accordé une dérogation pour la semaine à 4 jours.

A compter de septembre 2018, les horaires des écoles seront donc les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h15.

En conséquence les horaires des agents communaux des écoles, du restaurant scolaire, du centre de loisirs et de l'entretien des locaux ont dû être complètement réorganisés en tenant compte notamment des contraintes suivantes :

- Les horaires de chaque service
- Les temps de travail des agents titulaires
- La fin des contrats aidés
- Le maintien du dispositif d'accueil des moins de 3 ans
- La demande d'ouverture du service périscolaire aux enfants de petite section
- Les remplacements d'agents à pourvoir
- L'objectif budgétaire de maîtrise du chapitre « charges du personnel »

La situation actuelle est de 10 agents titulaires, 1 contrat CAE et 3 remplacements (soit 10,20 ETP)

La situation future sera de 9 agents titulaires, 2 contrats à durée déterminée et 1 contrat de remplacement (soit 9,12 ETP)

La nouvelle organisation devrait permettre également de limiter considérablement les heures supplémentaires et complémentaires.

Pour cela Monsieur le Maire propose :

- De créer 2 emplois pour accroissement temporaire d'activité :
 - 1 emploi de 31h/semaine du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019

- 1 emploi de 28h/semaine du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019
- De supprimer 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2018
- De modifier un poste d'adjoint technique principal 1ère classe 23/35^{ème} en 14/35^{ème} et un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe 12/35^{ème} en 21/35^{ème}
- De créer 1 poste de 17h30 du 4 juillet au 31 août 2018 afin d'assurer l'entretien des locaux (mairie et centre de loisirs)

Voté à l'unanimité

Point n° 6 : Centre de loisirs Modification du règlement et des tarifs

Il est nécessaire d'adapter le règlement et les tarifs à la nouvelle organisation scolaire à compter du 1^{er} septembre 2018.

En ce qui concerne le règlement les principales modifications concernent :

- L'accueil des petites sections au périscolaire du matin et du soir
- Le retour du mercredi en extrascolaire
- La suppression des TAP
- Les horaires d'accueil du périscolaire : 7h30/8h15 le matin et 16h15/18h30 le soir.

En ce qui concerne les tarifs, il est proposé de les adapter comme suit :

PERISCOLAIRE

- Accueil du matin entre 7h30 et 8h15 : forfait de 1€
- Accueil du soir :
 - De 16h15 à 16h30 : gratuit
 - De 16h15 à 17h00 : 1€
 - De 17h00 à 17h30 : 1€
 - De 17h30 à 18h00 : 1€
 - De 18h00 à 18h30 : 1€

Vente sous forme de carte de 20 € pour 20 demi-heures

EXTRASCOLAIRE

- Mercredi pendant l'école :
 - Journée : 12 € (inclut le repas et le goûter)
 - Matin : 9€ (inclut le repas)
 - Après-midi : 6€ (inclut le goûter)

Le tarif journée est dégressif selon le nombre d'enfants :

1 enfant : 12€
 2 enfants : 11€ / enfant
 3 enfants et plus: 10€ / enfant

- Vacances scolaires :
 - Tarif à la Journée : 12 € (inclut le repas et le goûter)

Le tarif journée est dégressif selon le nombre d'enfants :

- 1 enfant : 12€
- 2 enfants : 11€ / enfant
- 3 enfants et plus: 10€ / enfant

Vente sous forme de tickets journée

Voté à l'unanimité

Point n° 7 : SDE : Conventions de servitude

La commune a demandé au SDE quelques petits travaux d'enfouissement de câbles d'éclairage public. Il convient donc de signer des conventions avec le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence pour les parcelles suivantes:

- AD546, (bâtiment de Proxy)
- AD 301 (devant la salle Arthur Laugier)
- AD 666 (chemin de la Barricade)
- AD 124 (parking du Château)
- AD 276 (ancienne caisse d'Epargne)

Sur ces 2 derniers biens, la commune est en copropriété, les conventions ont été envoyées aux copropriétaires.

Monsieur le Maire propose :

- d'accepter les termes de la convention à viser avec le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence pour les travaux d'enfouissement de lignes aériennes dans le village,
- de l'autoriser à signer les susdites conventions avec le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence, représenté par son président, les plans annexés ainsi que les pièces administratives et/ou comptables y afférentes.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé au SDE d'inscrire l'enfouissement des réseaux sur la RN dans la traversée de la commune. Cela ne sera pas fait tout de suite, mais dans quelques années.

Voté à l'unanimité

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire informe que suite aux dégradations commises à la cantine, la commune a porté plainte contre l'auteur qui a été identifié. Il vient d'être jugé et condamné à payer à la commune de Malijai:

- la somme de 10€ en réparation du préjudice moral
- la somme de 1320€ en réparation du préjudice matériel
- la somme de 250€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale

=====
La Séance est levée à 18 heures 35.
=====

Le Secrétaire de Séance
Mr Thierry DURAND

